

Résumé des décisions du Conseil communal du 26 juin 2014.

Démission/Remplacement d'un membre du Conseil communal

Mme Julie Jacob, conseillère communale Ecolo, a présenté sa démission. C'est Mme Corinne Borgnet, actuellement conseillère de l'Action sociale, qui la remplace.

Aménagement de sécurité routière

A la demande de certains riverains de la rue Bossy et, faisant suite à un avis favorable de la police, des dispositifs ralentisseurs de vitesse seront installés dans ce quartier. Il s'agit d'aménager des chicanes en intégrant des bacs à fleurs au niveau des immeubles 4B-13 et 27-42 ainsi qu'une signalisation adéquate.

Octroi de subsides

Dans le cadre de l'octroi de subsides communaux, le Centre d'Action Laïque (CAL) se voit attribué la somme de 4500 € pour son budget 2014 et ce, sur base des justificatifs des dépenses de 2013 et de l'établissement du budget 2014 délivrés.

Prêt de trésorerie

Le montant de la redevance incendie 2008 (frais admissibles 2007) s'élève à 488.161,38 € (un peu moins que le crédit prévu au budget 2014 qui est de 504.855,05 €). A noter que ce montant de 488.161,38 € comprend un montant de régularisation de 81.020,19 € pour lequel la Province nous octroie un prêt de trésorerie, remboursable sans intérêt en 10 ans. Le versement de la première annuité de 8.102 € s'effectuera dès cette année.

Projet inter-bibliothèque

Dans le cadre d'un projet de coordination de notre bibliothèque communale avec celle d'Engis, la Province de Liège propose que notre bibliothèque adhère à une convention de mise à disposition d'un logiciel de bibliothèque partagé (ALEPH 500).

Description du projet :

Concrètement, ce logiciel permet de mettre en commun les collections de toutes les bibliothèques de la Province qui y ont adhéré, y compris celle des Chiroux. En outre, l'encodage de nos collections sera effectué par la Province.

Pour rappel, cette coordination « Amay-Engis » amènerait la subsidiation de 3 emplois :

- On passerait de 1,5 ETP (Equivalent Temps Plein) actuels à Engis à 2 ETP.
- On passerait de 0,5 ETP à Amay à 1 ETP.

Coûts estimés :

- La mise à disposition du logiciel coûte 65 €/mois pour un 0,5 ETP.
- Une formation spécifique pour notre bibliothécaire : entre 400 et 500 €
- L'acquisition des étiquettes codes-barres : 1.500 €
- L'acquisition des cartes lecteurs (remboursées par les droits d'inscription à prélever).
- Les spécifications techniques des installations informatiques nécessaires sont à évaluer par notre gestionnaire informatique.

Planning :

La phase d'opérationnalisation est prévue pour la période de juin à octobre 2015.

Fusion de l'école des Marronniers et des Tilleuls

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de confort, les élèves et enseignants de l'école des Marronniers intègrent, dès la rentrée, l'implantation des Tilleuls, située au n°1 de la rue de l'Hôpital.

Cette fusion présente de multiples avantages : avec l'avantage d'une présence accrue du directeur dans une seule et même infrastructure, elle présente également l'atout de fédérer l'équipe des enseignants et de faciliter la mise en place de projets. Sans oublier la présence à proximité de l'aire multisports du gymnase communal et de la plaine de jeux voisine de la Tour romane qui offre de multiples possibilités récréatives aux enfants.

En outre, le fait de regrouper tous les niveaux scolaires (classes maternelles et primaires) dans un même établissement fait de l'école des Tilleuls une école fondamentale ; ce qui devrait également faciliter la vie de certains parents.

Prime communale

Il existe de nouvelles dispositions concernant l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Depuis le 1er juin 2014, un nouvel arrêté du Gouvernement wallon est entré en application stipulant le doublement de la prime Soltherm ainsi que quelques modifications relatives aux conditions d'octroi :

- Durant les 6 premiers mois après l'entrée en vigueur de l'Arrêté : les primes seront octroyées pour autant que les installations soient réalisées par des installateurs en ordre d'agrément Soltherm en juin 2013 ou certifiés Qualiwall pour le solaire thermique ECS ou par des entreprises labellisées NRQual SOL.

- Après la période transitoire de 6 mois : les conditions de qualité seront renforcées. Ainsi, pour bénéficier de la prime, le demandeur devra joindre à son dossier :

--> La preuve que les installations ont été réalisées par des installateurs disposant du certificat QUALIWALL pour le solaire thermique - systèmes individuels. Les clients qui feront appel à des installateurs n'ayant pas obtenu la certification ne pourront plus prétendre à la prime SOLTHERM.

--> Une check-list de bonne mise en service de l'installation.

--> Une offre-type technique (ancienne offre-standardisée) dûment complétée.

Les installations réalisées par des entreprises labellisées NRQual SOL assureront automatiquement aux clients le respect des conditions de qualité liées à l'octroi de la prime. Il est donc nécessaire d'apporter à notre règlement d'octroi d'une prime communale pour l'installation de chauffe-eau solaire, les modifications qui intègrent ces nouvelles conditions. Les conditions d'octroi et le formulaire de demande de prime peuvent être consultés via www.amay.be

Travaux

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voiries, le cahier des charges pour le bail d'entretien 2014 a été approuvé. Voici le relevé des rues de l'entité concernées par ce projet

de réfection:

- Rue Thier Philippart
- Rue le Sart
- Rue Marchandise
- Rue Saint Lambert
- Rue Verte Voie
- Rue des Terres Rouges
- Rue des Buses
- Rue des Communes (impasse)
- Chemin Lecomte
- Rue Petit Rivage

Désignation du personnel communal

Mme Anne Borghs a été désignée Directeur général stagiaire. Son entrée en fonction débute le 1er septembre 2014.

Mme Marie-Christine Leroy a été désignée Directeur général ff pour la période du 1er juillet au 31 août 2014.